

Up



QUI CULTIVE LE BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS,
RÉCOLTE LA **PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE**.

Les solutions TPE/PME du groupe Up

Comment proposer un avantage social défiscalisé à vos salariés ?



Avec Chèque Déjeuner et Chèque Domicile, améliorez le niveau de vie des salariés sans alourdir les charges de l'entreprise. Pour votre structure, c'est l'opportunité de bénéficier d'une exonération de charges sociales et fiscales.

2/3

Près de 2/3 des Français ont le sentiment que leur pouvoir d'achat a diminué lors des douze derniers mois.*

** Source : Baromètre : "Les Français et leur pouvoir d'achat" - Sondage CSA pour COFIDIS - Septembre 2013*

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE SOLUTIONS DÉDIÉES

Chèque Déjeuner	La solution "titre-restaurant" Chèque Déjeuner : le choix du support !
Chèque Domicile	Le leader du CESU préfinancé

Nos solutions pour les TPE/PME

Chèque Domicile

Le leader du CESU préfinancé

Avantages

Un titre dédié aux services à la personne

Chèque Domicile est un Chèque Emploi Service Universel (CESU), remis par l'employeur aux collaborateurs de l'entreprise.

Il permet à ses bénéficiaires de régler des services à la personne (ménage, garde d'enfants, aide aux devoirs...) soit auprès d'organismes spécialisés, soit en emploi direct.

Un avantage exonéré de charges,

accessible aussi pour les gérants non salariés

L'employeur est libre de fixer le montant de sa subvention, qui peut aller jusqu'à 100% de la valeur des chèques.

Ce montant est 100% exonéré de charges sociales et fiscales dans la limite d'un plafond fixé à 1 830 € par an et par bénéficiaire, que celui-ci soit un salarié, le chef d'entreprise ou un gérant non salarié.

Par ailleurs, le bénéficiaire du CESU peut obtenir une réduction ou un crédit d'impôt de 50% du montant* restant éventuellement à sa charge.

**Article 199 sexdecies du code général des impôts.*


Un outil d'aide à la performance, idéal pour les TPE/PME

Chèque Domicile permet aux TPE/PME d'offrir un complément de revenu non imposable à tous les collaborateurs de l'entreprise, pouvant aller jusqu'à 1 830 € par an, sans alourdir leurs charges.


Il permet à tous les bénéficiaires d'accéder aux services à la personne à moindre coût, pour une plus grande disponibilité et une performance accrue pendant leur temps de travail.

Simple à mettre en place, il représente un formidable outil de management, particulièrement adapté aux contraintes des PME.

Nous contacter

 solutionspme@up.coop

 Tél. : 0 811 87 87 87 (service 0,06€/min + prix appel)
Fax : N° Azur 0810 760 752

 www.chequedomicile.fr

Nos solutions pour les TPE/PME

Chèque Domicile

Le leader du CESU préfinancé

Caractéristiques

Réseau

Les Services à la Personne payables en Chèques Domicile :

- Services à la famille : garde d'enfants, soutien scolaire, aide aux devoirs...
- Services de la vie quotidienne : ménage, repassage, assistance informatique, jardinage, bricolage...
- Services aux personnes dépendantes : accompagnement, assistance à domicile hors actes médicaux, activités d'interprète, préparation ou portage de repas à domicile...

Le réseau des prestataires de services à la personne est consultable gratuitement sur le site de Chèque Domicile.

Des services souples adaptés à vos besoins :

- Choix de la forme : papier ou électronique (e-CESU).
- Choix de la valeur : vous déterminez librement le montant de votre subvention (de 0 à 100 % de la valeur du chèque) pour chaque bénéficiaire.
- Choix du mode de commande : logiciel sécurisé de commande et de gestion en ligne, commande par extraction via votre propre système ou un fichier Excel pré-formaté et prêt à l'emploi.
- Livraison sur mesure et sécurisée sous 72 h.
- Suivi des commandes : interlocuteur privilégié, suivi des colis, traçabilité de votre commande.
- Entièrement sécurisé : points de sécurité pour garantir des chèques infalsifiables.
- Mise à disposition d'outils d'animation et de communication pour informer les bénéficiaires du dispositif mis en place.
- Possibilité de souscrire à la Garantie Sérénité, la première assistance juridique au service des bénéficiaires de CESU.

Une qualité de service rendu :

- Une expertise confirmée avec les certifications qualité ISO 9001 et environnement ISO 14001.
-

Nos solutions pour les TPE/PME

Chèque Domicile

Le leader du CESU préfinancé

Caractéristiques

Réseau


Un réseau national de prestataires qualifiés :

- 14 000 prestataires affiliés au CRCESU (Centre de Remboursement des CESU).
- 400 000 intervenants qualifiés.
- Plus de 6 000 organismes agréés référencés.
- 7 réseaux de partenaires spécialistes : UNA, ADESSADOMICILE, COORACE, ADMR, COFSAD, FNARS, UNCCAS.


Une vocation issue de l'économie sociale :

- Des partenaires investisseurs de l'économie sociale : le groupe Up, le Crédit Mutuel, le Crédit Coopératif, la Macif, l'UNCCAS, l'UNA.
 - Une relation privilégiée avec les partenaires sociaux : CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC.
-

Nous contacter

 info@chequedomicile.fr

 Entreprises : 0 811 87 87 87 (service 0,06€/min + prix appel)

 www.chequedomicile.fr

Nos solutions pour les TPE/PME

Chèque Déjeuner

La solution "titre-restaurant" Chèque Déjeuner : le choix du support !

Avantages

Un avantage social exonéré de charges, accessible à partir d'un salarié !

Le Chèque Déjeuner est un **titre restaurant pour les TPE et PME** co-financé par l'employeur et les salariés, qui peut être mis en place à partir d'un unique salarié. Il constitue un avantage social exonéré de charges sociales, patronales et fiscales dans la limite du plafond d'exonération fixé chaque année (5,43€ / jour / salarié en 2018).

Il permet aux TPE/PME d'offrir une vraie solution de restauration à leurs collaborateurs, sans alourdir les charges de la structure.

Un outil de recrutement et de fidélisation pour les TPE/PME

Le Chèque Déjeuner vous permet d'offrir un complément de revenu non imposable à vos salariés, pouvant aller jusqu'à 1 194,60 € par an (5,43 € x 220 jours ouvrables). Il constitue de ce fait un outil de négociation pour le recrutement et la fidélisation de vos collaborateurs.

Simple à mettre en place et très modulable, c'est un allié précieux de votre politique sociale et salariale.


Des avantages équivalents à ceux d'une grande entreprise


Pour vos salariés, le titre restaurant pour les TPE et PME représente une réduction des frais quotidiens de restauration et la réalisation de réelles économies.


Il leur permet de prendre chaque jour un repas équilibré à moindre coût, comme les salariés bénéficiant d'un Restaurant d'Entreprise... le choix du restaurant en plus !

Retrouvez toutes les informations sur le titre restaurant pour les TPE et PME sur le site cheque-dejeuner.fr !

Nous contacter

 solutionspme@up.coop

 Tél. : 0 811 87 87 87 (service 0,06€/min + prix appel)
Fax : 0 810 760 752

 www.cheque-dejeuner.fr

Nos solutions pour les TPE/PME

Up Chèque Déjeuner

La solution "titre-restaurant" Chèque Déjeuner : le choix du support !

Caractéristiques techniques

Simplicité et souplesse d'utilisation : de nombreux atouts pour les employeurs et les collaborateurs !

Le groupe Up propose une solution de titres-restaurant cofinancés par l'employeur et le collaborateur. Ce titre spécial de paiement totalement exonéré de charges sociales et fiscales permet aux bénéficiaires de prendre leur repas dans un réseau de plus de 180 000 points de restauration partout en France (métropole et DOM TOM).

Trouvez tous [les points d'acceptation du titre restaurant Chèque Déjeuner](#) grâce à notre outil géolocalisé !

Pour s'adapter aux besoins de chacun de ses clients, le titre restaurant Chèque Déjeuner propose deux supports (la version papier ou la version dématérialisée). A chaque support, son lot d'atouts !

Avantages de la solution titre restaurant Chèque Déjeuner au global

Véritable avantage social, les **titres restaurants Chèque Déjeuner** sont exonérés de charges sociales, patronales et fiscales. Ils constituent de ce fait un outil de négociation pour le recrutement et la fidélisation des collaborateurs, sans alourdir les charges de votre structure. Les titres-restaurants apportent une vraie solution de restauration et représentent une réduction des frais quotidiens de restauration. Ils permettent pour les collaborateurs la réalisation de réelles économies et représentent un complément de revenu non imposable.

Le titre papier apporte des avantages pour l'employeur en proposant à ses collaborateurs un support traditionnel qui a fait ses preuves et qui reste un avantage collaborateur matérialisable.

Le titre dématérialisé apporte également des avantages aux employeurs en leur garantissant une visibilité en temps réel des opérations et une gestion simplifiée à distance.

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à la carte sur cheque-dejeuner.fr


Une solution complète clé en main


Au delà des 2 supports, nous vous proposons 2 solutions clés en main incluant de véritables services tels que notre expertise, de nombreuses solutions de livraison, des options de personnalisation, des supports de communication interne pour valoriser votre choix, des Espaces en ligne de gestion et de suivi...

Découvrez le focus sur [la législation du titre restaurant Chèque Déjeuner](#) ici !

Vous pouvez [calculer vos économies](#) avec le simulateur d'économies !

Nous contacter

 Entreprises, collectivités, institutions publiques,
associations : 0811 87 87 87 (service 0,06€/min + prix d'appel)

 www.cheque-dejeuner.fr

Découvrez toutes nos Solutions TPE/PME
sur up-france.fr

Siège social
Groupe Up
27-29 av. des Louvresses
92230 Gennevilliers

Illustration : TINO / Agent 002

The logo consists of the letters 'Up' in a white, sans-serif font, positioned inside a solid orange square.